

Image not found or type unknown



Distinction articles 78-2 et 78-2-2

Par **AntoineGirondin**, le **20/08/2017** à **16:40**

Bonjours Mesdames Messieurs.

Je me tourne vers vous car je ne parviens pas à saisir la différence entre le contrôle d'identité sur réquisitions du procureur prévu à l'article 78-2 et celui prévu à l'article 78-2-2...

Merci d'avance et bien à vous, AntoineGirondin.